

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe BROUDEUR**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention 2023 allouée au Comité Départemental du Finistère de la Fédération Française de Randonnée**

Depuis 2012, Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur le Comité Départemental du Finistère de la Fédération Française de Randonnée pour assurer l'entretien du balisage et la promotion des itinéraires de randonnée pédestre existants sur son territoire (25 boucles pédestres à vocation familiale, balisées en bleu - 20 circuits pédestres à vocation plus sportive, balisés en jaune).

Pour ce faire, Quimper Bretagne Occidentale est amenée à lui octroyer une subvention annuelle, dont il convient de fixer le montant pour l'exercice 2023.

\*\*\*

Pour permettre au CODEP 29 de la F.F.Randonnée d'assurer la pérennité de ces 45 itinéraires pédestres référencés sur son territoire, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à l'accompagner à hauteur de 10 euros par an, par kilomètre d'itinéraire balisé, soit un montant total de 3 100 € pour cet exercice 2023 couvrant les 310 km référencés à ce jour.

De plus, sur cet exercice 2023, la F.F.Randonnée est amenée en collaboration avec son antenne départementale, à procéder à la réédition de 4000 exemplaires du topo-guide® P 299, intitulé « *Des environs de Quimper au pays Fouesnantais ... à pied* » : ce guide référencant les 20 circuits balisés en jaune sur le territoire communautaire.

A ce titre, le CODEP 29 de la F.F.Randonnée sollicite une aide financière d'un montant de 1 903€, correspondant à 30% du montant des coûts de production, proratisés au nombre de circuits du guide référencés sur Q.B.O. (20 sur 25).

En contrepartie, conformément aux modalités fixées par la convention signée en date du 21 décembre 2021, Quimper Bretagne Occidentale bénéficiera d'un don de 100 exemplaires.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'attribuer au Comité départemental de la randonnée pédestre en Finistère une subvention de 5 003 €, au titre de l'année 2023 (budget QBO - ligne « Subventions Tourisme et Loisirs sportifs n°95-6574-711-7114 ») ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°1 à la convention actuelle.